**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand

**Band:** 93 (1966)

**Heft:** 11-12

**Artikel:** Le "Conseil" et le "Conteur romand"

Autor: Molles, R.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-234273

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Le « Conseil » et le « Conteur romand »

Dans sa séance du 28 mai, le « Conseil » de la Fédération des patoisants romands a pris un certain nombre de décisions opportunes sous la présidence de M. Henri Gremaud qui, avant tout, tint à rendre hommage aux organisateurs de la fête de Saint-Ursanne et, singulièrement, aux jurys cantonaux qui n'eurent, certes, pas une tâche aisée. Ils s'en sont acquittés avec la plus grande honnêteté, donnant la préférence aux travaux qui leur paraissaient avoir le plus de mérite du point de vue linguistique. N'ayant pas eu le temps de faire graver les magnifiques prix en étain de choix (channes d'une valeur de 80 à 100 fr.), le conseil s'occupera de ces « gravures » à la demande des concurrents.

M. Joseph Badet, auquel on doit les belles journées romandes jurassiennes, en présente les comptes d'une belle et minutieuse tenue. Malgré la pluie diluvienne du dimanche, qui fit la joie des « resquilleurs » à la cantine, ces comptes bouclent par un très léger bénéfice : ils eussent bouclés — bien que les frais se montassent à plus de 20 000 francs — par un « boni » plus substantiel en cas de beau temps.

Pour une aussi petite cité, c'est un miracle! Bravo M. Joseph Badet, et bravo aussi à son équipe dynamique...

Une bonne partie de la séance fut ensuite consacrée à l'organe de la Fédération: le Conteur romand. Il faut à tout prix que les patoisants comprennent qu'il est leur « chose », que d'eux dépend la vie ou la mort de cette revue folklorique romande. N'est-elle pas le lien le plus sûr pour le maintien de notre mouvement entre les cantons où le patois est encore parlé. Il est indispensable que l'on s'y abonne et que dans les « Amicales » et dans les « Cantonales » on en parle sérieusement...

Une commission a été désignée, dont feront partie MM. Henri Gremaud, Jean Brodard, Paul Burnet, commission qui s'est déjà réunie. Un grand concours d'abonnés sera lancé dans le numéro de septembre-octobre, avec prix en argent.

On compte sur tous les patoisants romands de bonne volonté, et nous savons qu'ils sont nombreux. Il nous faut une récolte de 150 nouveaux abonnés pour combler les vides laissés, hélas! par nos chers morts.

R. Molles.



La prochaine « Assemblée des délégués » a été fixée au dimanche 28 août, à 14 heures, au Buffet de la Gare à Lausanne. Le « Conseil » siégera le matin. Des convocations seront adressées aux intéressés.

## ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ

Max Rochat

Pré-du-Marché 48 Téléphone 24 29 60 Lausanne